

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1960

Artikel: la fiscalité attractive
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024635>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fiscalité attractive

André Gavillet • 21 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20912>

En apparence, la question est technique; en réalité, elle est d'importance nationale. Les bourgeois s'y préparent, unis

L'impôt doit être «*concurrentiel*», dit-on à droite. La concurrence serait censée modérer les excès fiscaux.

L'impôt doit être «*compétitif*», disent les mêmes. Lourd ou léger selon les choix politiques, le meilleur marché sera jugé le plus compétitif.

L'impôt doit être «*attractif*», dit encore la droite dure. L'attrait de l'impôt? Pour séduire, on ne peut que forcer sur le maquillage. Ce que font les Suisses. Utilisant les failles de l'harmonisation fiscale, certains cantons usent et abusent de leur compétence pour imposer à un taux «*spécial*» des catégories de sociétés. Disons, en bref rappel, que les bénéfices de ces Sociétés Anonymes sont frappés d'un impôt calculé seulement sur la part de leur activité réalisée en Suisse. L'Union européenne demande avec insistance un «*démaquillage*». Susceptibles et de mauvaise foi, les Suisses parlent d'ultimatum!

Une amicale

Eveline Widmer-Schlumpf a

reçu l'autorisation du Conseil fédéral et des cantons non pas de négociier – car négociier signifierait reconnaître à l'Union européenne une compétence d'interlocutrice – mais de «*dialoguer*» sur ce sujet.

C'est alors que le 12 juin dernier, par conférence de presse¹³ et communiqué, un groupe de parlementaires s'est fait connaître. Sa dénomination est son programme: *Pour une fiscalité attractive en Suisse* (plus énergiquement en allemand: *Steuerstandort Schweiz stärken*). Il est composé de l'ensemble des partis bourgeois, représentés par des hommes influents et bons connaisseurs du dossier, Fulvio Pelli (PLR), Peter Spuhler (UDC), Daniel Fässler (PDC), Urs Gasche (PBD), Thomas Maier (Vert'lib).

Bourgeois

Ce n'est, dira-t-on, qu'une amicale, un groupe de pression de plus. Sauf que ce groupe se vante de réunir tous les partis bourgeois, UDC incluse. Certes, il s'agit de politique fiscale, mais c'est aussi un sujet difficile de notre politique étrangère. L'opposition de l'UDC à tout rapprochement avec l'Union européenne est une de ses raisons d'être politiques. Peter Spuhler s'en fera

inévitablement le porte-parole. Ce bloc bourgeois, en donnant une tribune à l'UDC, s'expose à rendre crédibles des formules simplistes¹⁴: «*La concurrence fiscale des cantons est une donnée centrale de notre Etat fédéraliste. Elle doit être défendue*».

Tout en donnant le ton de la résistance, ce groupe est composé aussi d'experts conscients qu'un régime fiscal discriminatoire (régime des holdings, des sociétés de domicile et d'administration) n'est pas défendable, ne peut être reconnu internationalement. Ils y préparent les esprits. Essentiel, disent-ils, qu'un délai de transition de dix ans soit accordé pour l'abolition de certaines dispositions cantonales. Le radical Fulvio Pelli, tête de liste du groupe, maître *encombinazione*, se reconnaît dans cet art d'annoncer une retraite offensive.

Intercantonal

Le droit cantonal discriminatoire est, même si l'impôt est faible, source de revenus et d'emplois. Et pas seulement dans le canton de Zoug ou celui de Nidwald. La péréquation verra changer les données: les cantons contributeurs ne seront peut-être plus porteurs de la

corbeille à cadeaux.

Là est l'épreuve. Le problème de politique extérieure se double d'une redistribution des cartes intercantonale.

Le groupe Pelli a déjà annoncé qu'il demanderait des allègements fiscaux dans des domaines qui intéressent les entreprises. Inévitablement, la vieille revendication d'abolir le droit d'émission, survivant du droit de timbre. Sont annoncées des déductions particulières pour encourager l'innovation. La liste est quasi-faite. Coûteuse. Le soutien à Widmer-Schlumpf se fera

sous conditions.

Politique

La révision du droit cantonal peut passer pour un problème technique. Or, il est de dimension politique. Si les cantons voient diminuer leurs ressources, si des allègements fiscaux sont obtenus, sans discrimination, dans d'autres domaines, ces pertes seront portées au budget.

Le budget doit être durablement équilibré. Il est utilisé au paiement des services publics (sécurité, éducation, ...) dont a besoin

l'organisation sociale.

Chacun peut être appelé à contribuer à son équilibre, y compris les plus modestes. Qui paiera les allègements du groupe Pelli?

Les organisations de gauche, parti socialiste, syndicats, quelle réaction au groupe Pelli? Et le Conseil fédéral laissera-t-il croire que la question est d'abord technique? Il doit donner à ce débat sa véritable dimension. Et sans grandiloquence le mettre dans une perspective qui soit à la mesure de l'enjeu.

Y en a point comme nous

Jean-Daniel Delley • 26 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20932>

Ce qu'Ueli Maurer a omis de dire dans son interview à «Die Zeit»

Ah la belle assurance de notre ministre de la défense! Dans une [interview](#)¹² à l'hebdomadaire allemand *Die Zeit* (21 juin), Ueli Maurer dresse le portrait de sa Suisse rêvée: «*Nous sommes tout simplement le modèle du succès. Nous sommes la meilleure économie du monde. Tout le monde admire notre démocratie, nous sommes un pays plein de vertus. Nous sommes à vrai dire le modèle d'avenir*».

La Suisse est victime de son succès, affirme le magistrat. Si les pressions économiques

et politiques auxquelles nous avons à faire face se font plus fortes, c'est qu'on en veut à notre argent. Ces attaques ne font que refléter le marasme de l'Europe qui a besoin d'un bouc émissaire pour détourner l'attention de ses propres difficultés.

Ueli Maurer se garde bien d'évoquer l'une des vertus à la base de ce succès: la Suisse s'est fait une spécialité du recel du patrimoine illicite des chefs d'Etat prédateurs de leurs peuples et des contribuables fuyant leurs obligations fiscales.

Prenons l'exemple de la Grèce dont nous observons à distance la descente aux

enfers. En somme ce n'est pas notre affaire, mais celle de l'Europe. Dans sa dernière chronique (*Tages-Anzeiger*, 19 juin), Rudolf Strahm note que le secrétariat d'Etat aux questions financières internationales est dans l'incapacité de connaître la fortune grecque déposée en Suisse, faute de base légale. Alors que nous enregistrons avec méthode veaux, vaches, cochons. En effet, les données de la Banque nationale ne concernent que les avoirs en compte auprès des banques helvétiques qui, en 2011, ont passé de 1500 à 4310 millions de francs. Pour le seul mois de mai dernier, 5